

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue en la salle 214, le lundi, 18 avril 2016 à compter de 20 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur Jacques Rivière, conseiller
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général
Madame Céline LeBlanc, greffière

Est absente :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère

ADMINISTRATION

112-04-16 MANDAT AU PROCUREUR - RICHARD CORMIER VS VILLE DE NEW RICHMOND

Considérant la plainte déposée le 30 mars 2016 par un employé au Tribunal administratif du travail, déposée en vertu de l'article 72 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant l'avis d'audience reçue par ce même tribunal spécifiant que cette cause sera entendue le 14 juin 2016, à 9 h 30;

Considérant que la Ville souhaite se faire représenter par un procureur dans cette cause;

Considérant l'offre de services reçue du Carrefour du capital humain, service de l'Union des municipalités du Québec, consistant à agir à titre de procureur patronal dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Bujold

APPUYÉ DE : M. Jean-Pierre Querry

et Adopté à la majorité :

De mandater Me Marilyn Emery du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à représenter la Ville lors de l'audience concernant la plainte, déposée par un employé (Cas : CQ-2016-2090), à être tenue au Tribunal administratif du travail situé au Carrefour Baie-des-Chaleurs, le 14 juin 2016 à 9 h 30.

ADOPTÉE

113-04-16 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – BUDGET D’HONORAIRES PROFESSIONNELS – CONCEPTION D’UN DEVIS DE PERFORMANCE

Considérant que la Ville souhaite entreprendre des travaux de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant que la Ville a reçu un plan d’aménagement sommaire suite à une demande en services d’architecture à la firme Atelier A2E, Atelier d’architecture Elodie Effantin (résolution 48-02-16);

Considérant la présentation d’un budget d’honoraires professionnels pour la conception d’un devis de performance par Mme Élodie Effantin, architecte;

Considérant que suite à des discussions, une procédure d’appel d’offres sur invitation standard serait souhaitée par le Conseil municipal au lieu d’un devis de performance;

À ce moment de la séance, le maire demande le vote pour cette proposition :

<i>M. Jacques Rivière, conseiller au siège no. 1 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. François Bujold, conseiller au siège no. 2 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. Jean Cormier, conseiller au siège no. 3 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, conseiller au siège no. 4 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. René Leblanc, conseiller au siège no. 5 :</i>	<i>Pour</i>

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Rivière

APPUYÉ DE : M. François Bujold

et Adopté à la majorité :

De ne pas accepter l’offre de conception d’un devis de performance pour les travaux de réfection du Centre communautaire, proposée par Mme Élodie Effantin, architecte;

D’entreprendre des procédures d’appel d’offres sur invitation pour les plans et devis concernant les travaux de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

ADOPTÉE

114-04-16 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDES D’AIDE FINANCIERE

Considérant que la Ville souhaite entreprendre des travaux de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant que cesdits travaux représentent une somme exhaustive;

Considérant que suite à une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, ce dernier a autorisé le versement pour cesdits travaux, d’un montant de deux cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf dollars (259 439 \$) provenant d’une partie de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Considérant que la Ville souhaite soumettre à différents ministères ainsi qu’à plusieurs partenaires potentiels une demande d’aide financière afférente à ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Cormier
APPUYÉ DE : M. Jean-Pierre Querry
et Adopté à la majorité :

D'autoriser le maire et le directeur général à déposer pour et au nom de la Ville des demandes d'aide financière pour la réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, et ce, auprès de différents ministères et de partenaires potentiels, pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

115-04-16 TOURISME BAIE-DES-CHALEURS - PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Considérant que Tourisme Baie-des-Chaleurs a déposé, en collaboration avec la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs, un projet visant à opérer une transition de leur organisme vers une nouvelle formule de gouvernance et de fonctionnement.

Considérant qu'un appui financier d'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) est demandé à la Ville pour cedit projet;

Considérant que les municipalités de Carleton, Bonaventure et Paspébiac, les MRC d'Avignon et de Bonaventure ainsi que différents organismes ont également été sollicités pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Cormier
APPUYÉ DE : M. René Leblanc
et Adopté à la majorité :

D'autoriser le versement d'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) en appui financier au projet de « Plan stratégique de développement » de Tourisme Baie-des-Chaleurs. Il est entendu que ce versement est conditionnel à l'acceptation de ladite demande d'aide financière par tous les différents organismes sollicités.

ADOPTÉE

116-04-16 AUTORISATION DE DÉPENSE - ACHAT DE GRADINS D'ALUMINIUM - RALLYE AUTO BAIE-DES-CHALEURS - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs accueillera en 2016 une manche du Championnat NACAM des Rallyes (NRC), entraînant ainsi des retombées extraordinaires pour New Richmond et la baie des Chaleurs;

Considérant que pour accommoder les spectateurs de ce rallye automobile, dans les secteurs du Camp brûlé et du Rang 5 Est, l'acquisition de gradins est nécessaire;

Considérant que ces gradins seront utilisés par la suite pour les terrains de soccer de la Ville;

Considérant l'offre déposée par le Groupe Sport-Inter Plus pour l'obtention de six (6) gradins d'aluminium;

Considérant que le Club Rallye Auto compte injecter un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) pour l'achat de ces gradins;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Bujold

APPUYÉ DE : M. Jacques Rivière

et Adopté à la majorité :

D'autoriser l'achat à la firme Groupe Sports-Inter Plus de six (6) gradins d'aluminium de quinze (15) pieds au coût de douze mille trois cent dollars (12 300 \$) plus quatre cent dollars (400 \$) pour frais de transport, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le fonds de roulement de la Ville. Le tout est conditionnel à la contribution du Club Rallye Auto d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$).

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 22 h 05.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière